

Politique de sécurité de l'information

Chez **DIBAL, S.A.**, la sécurité de l'information est essentielle pour préserver la confiance de nos clients, protéger nos actifs et assurer la continuité de nos activités face aux menaces internes et externes.

La direction de DIBAL, S.A. prend les engagements suivants :

1. **Alignement et ressources** : Développer et maintenir un système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI) aligné sur le contexte et la stratégie de l'organisation, en allouant les ressources nécessaires.
2. **Principes CID** : Garantir la **confidentialité** (accès réservé aux personnes autorisées), l'**intégrité** (exactitude des informations) et la **disponibilité** (accès en temps opportun) des actifs d'information.
3. **Conformité légale** : Respecter les exigences légales et réglementaires (y compris le RGPD et la propriété intellectuelle), ainsi que les accords contractuels en matière de sécurité.
4. **Gestion des risques et objectifs** : Établir un cadre pour l'évaluation périodique des risques, la définition d'objectifs mesurables et l'amélioration continue du SGSI.
5. **Contrôles opérationnels** : Mettre en œuvre des contrôles efficaces en matière d'accès, de sécurité physique, d'opérations, de cybersécurité, de gestion des incidents, de fournisseurs et de continuité des activités.
6. **Sensibilisation et diffusion** : Former et sensibiliser l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques de sécurité, en communiquant cette politique aux employés et aux parties prenantes.

Cette politique est obligatoire pour l'ensemble du personnel et des parties prenantes, et elle est révisée périodiquement afin d'adapter son contenu à l'environnement des menaces.

Le Directeur général



Atlixco 26 - P. IND. NEINVER
43100 DS-10-MIZCAYA (SPAIN)

Juan Román